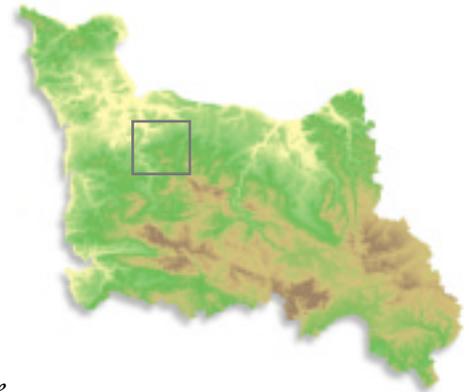




Ci-dessus :
La vallée de la Glèze en hiver.

Unité 4.3.3

Le Bocage en tableaux



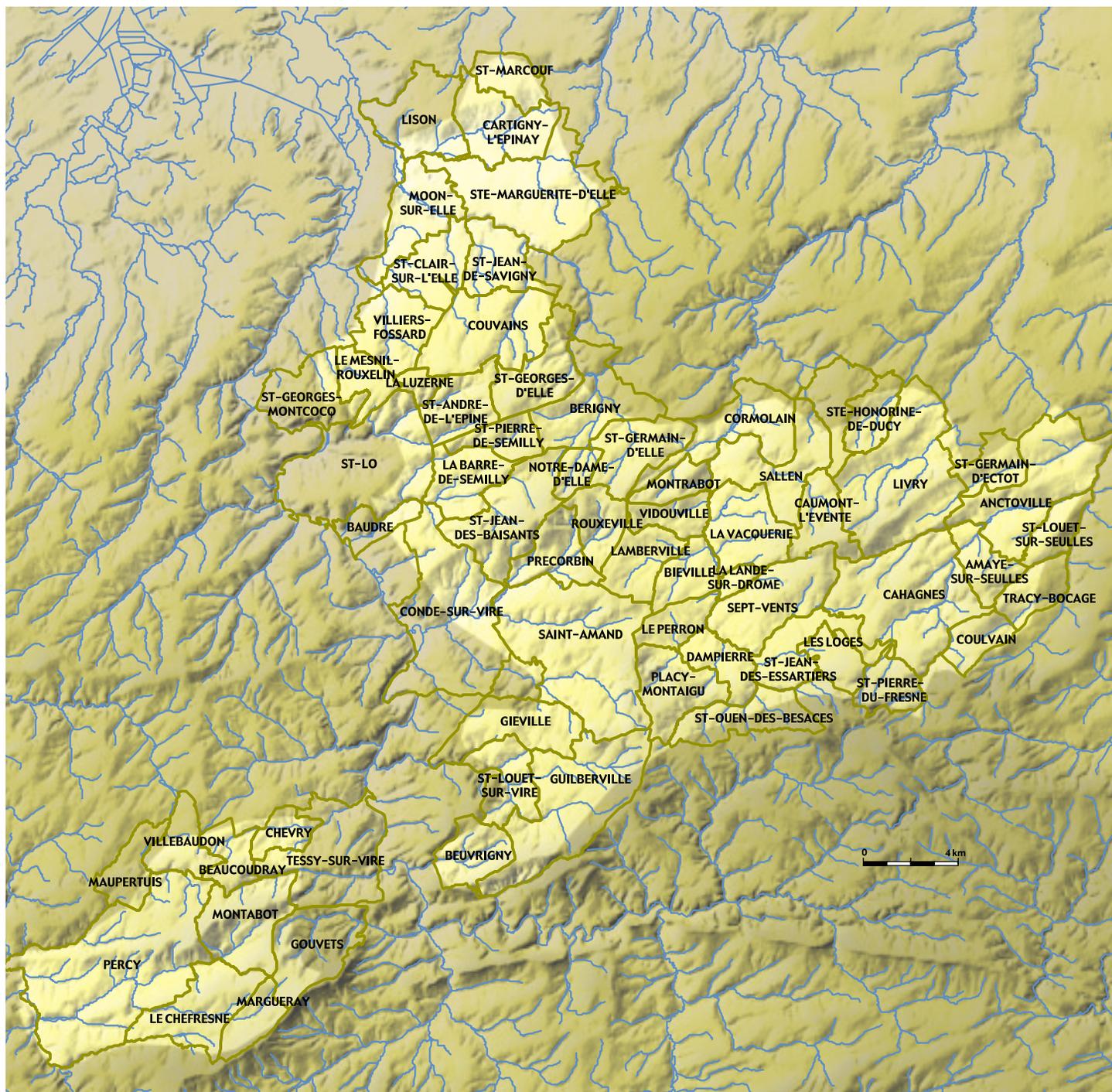
Aux confins du Bessin et des hauts bocages centraux de la Basse-Normandie, une série de vallées parallèles sud-ouest/nord-est offrent d'amples tableaux paysagers habillés par un bocage dont la régularité est soulignée par l'habitat.

Des paysages vastes et ordonnés.

Au nord du synclinal bocain, les plateaux schisteux ont été découpés en vallées parallèles sud-ouest/nord-est qui ont été guidées par des orientations structurales. Ce sont les réseaux supérieurs de la Seulles (Candon, Seullines), de l'Aure, de la Drôme, les affluents de rive droite de la Vire (Hamel, Dollée, Elle) et de la Sienne (Glèze). Ils ont ouvert des vallées assez amples, profondes de 70 à 150 mètres, aux longs versants inclinés sans excès qui les encadrent de deux tableaux face à face. Leurs tracés rectilignes et parallèles délimitent de longues échines qui peuvent atteindre 215 mètres à Caumont-l'Éventé ou Saint-Jean-des-Baisants et même 270 mètres au Mont Robin.

Des haies, à basse strate et arbres assez nombreux pour dresser des silhouettes crénelées, réalisent un dessin très ferme de réseau quadrangulaire à horizontales assez fréquentes pour bien rythmer l'élévation des versants. Des lignes de chênes et frênes suivent les crêtes et des ripisylves de saules, ou de peupliers, plus rarement, accompagnent les cours des rivières. Quelques

secteurs, vers Livry ou Sept-Vents, ont utilisé les plantis. Près des fermes dispersées, aux bâtiments de schistes bruns et d'ardoises, quelques conifères dressent toujours leurs repères élancés et sombres.



Ci-dessus :
Le bocage en tableaux.

Sur deux croupes, les bourgs allongés de Caumont-l'Eventé et Saint-Jean-des-Baisants offrent de très loin les silhouettes de bâtiments, toits et clochers qui se détachent sur le ciel. Par contre, deux autres buttes très visibles, celles de Saint-Symphorien-les-Buttes et Placy-Montaigu, sont coiffées de sapinières. A quelques exceptions, ces paysages ordonnés renouvellent de nombreuses fois ces longs tableaux qui en exposent, de manière très lisible, les dessins. Ceux-ci révèlent parfois, par leurs alignements d'habitat superposés et les nuances de leur organisation agraire, la conquête et l'aménagement progressifs dont ils furent l'objet au cours des siècles.



Ci-contre :
Coteau à Précorbin, le bâti
accompagne les lignes de
rupture de pente.



Ci-contre :
Caumont-l'Eventé, l'un des
bourgs qui s'étirent sur les lignes
de crête.

Ci-contre :

Ferme à La Barre-de-Semilly.

**Dans ces tableaux, le trait a autant d'importance que la couleur.**

Les tableaux qui se succèdent sur les versants des vallées n'ont utilisé que les verts et, de manière plus éphémère, le brun. Sur les à-plats, aux verts plus ou moins soutenus du pré fauché à la prairie pâturées, ou de l'herbage de printemps au maïs foncé et dense, les traits dessinés par les haies introduisent des croquis d'épaisseurs et de formes inégales. Ce sont tantôt les minces filets des talus dénudés ou les fines lignes sinueuses des ripisylves, tantôt les raies plus grasses des basses strates ou les traits épais des deux strates superposées aux coupes élargies des grands arbres.

Ci-contre :

Le vigoureux tableau du Mont Robin à Percy.



La destruction des haies défigure ces tableaux.

L'agrandissement et le regroupement des parcelles avec suppression des haies sont les causes de destruction des tableaux de versants. Ils entraînent des dessins incohérents et parfois même l'incorporation du versant entier dans une même parcelle, sans aucune ligne horizontale intermédiaire. Ces secteurs, souvent consacrés au maïs, accompagnent des fermes importantes à grands bâtiments d'élevage. Les effets paysagers sont moins graves quand ils se localisent sur les croupes, ce qui est assez fréquent, à condition que soit conservée la haie sommitale du versant. Les disparitions de la basse strate et la réduction de la haie à un alignement d'arbres atténuent la fermeté des traits du dessin et créent un état éphémère faute de baliveaux. Dans la zone périurbaine de St-Lô aux pavillons neufs nombreux, les végétaux à feuilles persistantes (conifères variés, lauriers) se multiplient près ou autour des maisons.



Ci-contre :

Cahagnes.

Agrandissement des parcelles et suppression des haies.



Communes concernées

• *Département du Calvados :*

Amayé-sur-Seulles / Anctoville / Cahagnes / Cartigny-l'Épinay / Caumont-l'Éventé / Cormolain / Couvain / Dampierre / La Lande-sur-Drôme / Lison / Livry / Les Loges / Saint-Germain-d'Éctot / Sainte-Honorine-de-Ducy / Saint-Jean-des-Essartiers / Saint-Louet-sur-Seulles / Saint-Marcouf / Sainte-Marguerite-d'Elle / Saint-Ouen-des-Besaces / Saint-Pierre-du-Fresne / Sallen / Sept-Vents / Tracy-Bocage / La Vacquerie.

• *Département de la Manche :*

La Barre-de-Semilly / Baudre / Beaucoudray / Bérigny / Beuvrigny / Biéville / Le Chefresne / Chevry / Condé-sur-Vire / Couvains / Giéville / Gouvets / Guilberville / Lamberville / La Luzerne / Margueray / Maupertuis / Le Mesnil-Rouxelin / Montabot / Montrabot / Moon-sur-Elle / Notre-Dame-d'Elle / Percy / Le Perron / Placy-Montaigu / Précorbin / Rouxville / Saint-Amand / Saint-André-de-l'Épine / Saint-Clair-sur-Elle / Saint-Georges-d'Elle / Saint-Georges-Montcocq / Saint-Germain-d'Elle / Saint-Jean-des-Baisants / Saint-Jean-de-Savigny / Saint-Lô / Saint-Louet-sur-Vire / Saint-Pierre-de-Sémilly / Tessy-sur-Vire / Vidouville / Villebaudon / Villiers-Fossard.